

PROBLÈME RSI COTISATIONS

Par LASCOMBE GERARD, le 04/10/2016 à 18:13

J'ai pris ma retraite le 1er juillet 2008.

Le RSI m'a réclamé la somme de 20 000 €, alors que, sur ma dernière année d'activité, je payais 3200 € de cotisations par mois. J'ai demandé au RSI de me fournir un arrêté de compte sur les 3 dernières années reprenant le montant de mes cotisations d'une part et le montant de mes règlements d'autre part.Le RSI s'est déclaré incapable de me fournir un tel document car "(ils) venaient de fusionner avec l'URSSAF et (ils) avaient écrasé leurs fichiers informatiques". J'ai reçu une mise en demeure en date du 11/12/2009. Début 2010, j'ai du affronter à la fois un cancer et un divorce. Courant 2011, j'ai quitté Toulouse pour m'installer dans le midi. Je n'avais plus de nouvelles du RSI, jusqu'au 17/07/2014 où j'ai reçu une contrainte d'huissier me réclamant les 20 000 €. J'ai effectué un recours auprès du TASS de Nice et suis convoqué le 12 octobre 2016. J'ai demandé au RSI par courrier AR leurs pièces et conclusions, sans réponse à ce jour. Quelle défense dois-je préparer, sachant qu'aujourd'hui, je ne possède plus rien, aucun patrimoine, et suis locataire de mon appartement ?

D'avance merci.